

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

RÉTROCESSION ESPACE VERT ET CHEMINEMENTS PIÉTONS LOTISSEMENT LES VIGNES DE BALANGUEY. AUTORISATION

Séance du 25 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq septembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, M Leblond, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Alban à Mme Dumas
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Braun, M Demanes, M Pages, Mme Rivière

Secrétaire de séance : M Thierry Ouillade.

La séance est ouverte,

Délibération du : 25 septembre 2019
Rendue exécutoire le : 30 septembre 2019
Publiée le : 30 septembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 septembre 2019

RÉTROCESSION ESPACE VERT ET CHEMINEMENTS PIÉTONS LOTISSEMENT LES VIGNES DE BALANGUEY. AUTORISATION

Mme Catherine Thibaudeau, Adjointe au maire déléguée à l'Urbanisme et au logement présente le rapport suivant.

Dans le cadre de la création du lotissement Les Vignes de Balanguéy, situé entre l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue Jean-Jacques Rousseau, la Ville a souhaité maintenir l'environnement existant formé par l'allée cavalière bordée de platanes et conduisant à la bâtisse bourgeoise en pierre. La création d'un cheminement piéton reliant les 2 avenues et la conservation de la coulée verte au Nord du lotissement permettront une circulation sécurisée et accessible aux habitants du quartier.

Ce foncier viendra compléter le maillage des espaces naturels engagé par la Ville pour la création de jardins de proximité dans les différents quartiers.

Dans cet objectif, la Ville envisage d'acquérir les parcelles AS1146 – AS1152 – AS1159 – AS1171 – AS1179 – AS1185 – AS1195 - AS1237 – AS1239 – AS1241, d'une contenance totale de 2 026 m², consistant en 1 espace vert et 2 cheminements piétons, figurants au plan ci-joint.

La cession de cet espace vert se fera à titre gratuit et les frais inhérents à cette transaction seront à la charge du cédant.

Sous condition de remboursement, et en accord avec le lotisseur, la Ville a pris en charge les frais d'ouverture de compteur et de consommation d'eau, pour l'arrosage des espaces verts, auprès des Services Publics Eau et Assainissement Bordeaux Métropole – L'EAU BORDEAUX MÉTROPOLE. Le remboursement des frais, couvrant la période de novembre 2018 jusqu'à la date de cession, devra être effectué par le lotisseur à la réception de l'avis des sommes à payer transmis par le Centre des Finances Publiques de Blanquefort.

L'entretien de l'espace vert et des cheminements piétons sera assuré par la Ville à compter de l'intégration de ces espaces naturels dans le domaine public communal.

Après avis de la commission réunie le 18 septembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'intégration de ces espaces verts dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que, conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 25 septembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_089
Date de la décision:	2019-09-25 00:00:00+02
Objet:	RÉTROCESSION ESPACE VERT ET CHEMINEMENTS PIÉTONS LOTISSEMENT LES VIGNES DE BALANGUEY. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique:	033-213304496-20190925-DG19_089-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20190925-DG19_089-DE-1-1_0.xml	text/xml	916
nom de original:		
DG19_089.pdf	application/pdf	611456
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20190925-DG19_089-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	611456

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2019 à 09h53min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2019 à 09h53min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2019 à 09h53min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2019 à 09h54min03s	Reçu par le MI le 2019-09-30